

Démocratie

Les Suisses appelés aux urnes pour un autocollant?

Une initiative veut abolir le port obligatoire du macaron «CH» à l'étranger. Un élu partage l'idée mais veut éviter un vote

Gabriel Sassoon Zurich

Les cornes de vaches ont bien eu droit à une votation populaire, pourquoi pas un autocollant? Dans le rôle du citoyen déterminé, on trouve cette fois un informaticien saint-gallois résolu à envoyer aux oubliettes le macaron «CH», cet écusson que tout véhicule suisse doit arborer quand il circule à l'étranger. Daniel Kellenberger a lancé en mars dernier une initiative exigeant que les deux lettres indiquant l'origine helvétique soient intégrées aux plaques.

Si le Saint-Gallois veut convoquer le peuple suisse aux urnes, c'est que l'autocollant «CH» cumule, à ses yeux, les inconvénients. Esthétiques tout d'abord: le macaron est accusé d'enlaidir voitures et motos. L'informaticien, qui réside dans un canton partageant une frontière avec l'Allemagne et l'Autriche, en a aussi assez de lire les récits de conducteurs verbalisés après avoir été pincés au volant d'un véhicule dépourvu d'autocollant. La semaine dernière, un Tessinois s'énervait dans les colonnes du «Blick» d'avoir écopé en Italie d'une amende de 60 francs.

«J'ai eu la chance de ne jamais avoir été mis à l'amende. Mais nous souhaitons nous engager pour toutes les personnes qui traversent régulièrement la frontière», explique Daniel Kellenberger, épaulé dans ce combat par ses parents, sa sœur, son neveu et son cousin. Et de rappeler que de nombreux conducteurs ne sont tout simplement pas au courant des exigences.

Dimensions strictes

Le port de l'autocollant découle de la Convention de 1968 sur la circulation routière de Vienne. Le texte exige que les véhicules portent un signe distinctif de nationalité. Les dimensions sont strictement précisées par le droit suisse. L'écusson doit être placé à l'arrière et mesurer 11,5 cm sur 17,5; un autocollant plus petit ou d'une autre couleur que celui composé d'un «CH» noir sur fond blanc n'est pas réglemen-



L'autocollant est obligatoire à l'étranger. Un citoyen propose d'intégrer le «CH» aux plaques.

«J'ai eu la chance de ne jamais avoir été mis à l'amende. Mais nous souhaitons nous engager pour tous ceux qui traversent régulièrement la frontière»

Daniel Kellenberger
Citoyen à l'origine de l'initiative

«Modifier la Constitution pour cela? Ce serait encore plus ridicule que pour les cornes des vaches»



Andrea Caroni
Conseiller national PLR/AR

taire. La Suisse serait bien inspirée de simplifier la vie de ses conducteurs, plaident les initiants. Comment? En suivant l'exemple des voisins européens, où l'origine figure sur les plaques.

En 2015, une motion du conseiller national Lorenzo Quadri (Lega/TI) avait déjà plaidé la suppression de l'autocollant, en vain. Les policiers italiens ont la réputation de veiller le plus sévèrement au respect de la loi. Le «Blick» rapportait en 2013 des amendes de 84 à 335 euros.

De quoi justifier un scrutin national? Absolument pas, critique le conseiller aux États Andrea Caroni (PLR/AR). Si intégrer les lettres «CH» aux plaques lui semble «judicieux», il refuse que cela se fasse par une modification de la Constitution, comme le veut le principe d'une initiative. «Ce serait encore plus ridicule que pour les cornes des vaches.» Pour tenter de régler ce «petit problème» et économiser les millions de francs que coûterait une votation, il a décidé d'interpeller le Conseil fédéral. Il lui demande si et à quelle échéance il serait disposé à abolir l'autocollant et opter à la place pour des plaques intégrant le signe «CH».

Le sujet sera traité sous la Coupole lors de la session qui débute ce lundi. Le gouvernement a déjà donné son avis. Selon lui, l'autocollant remplit sa fonction car il est

«peu coûteux (ndlr: 2fr.50) et facile à utiliser». Il laisse cependant la porte ouverte à l'intégration souhaitée. L'opportunité d'une telle mesure sera examinée dans le cadre de la réflexion sur une refonte du système actuel d'immatriculation. L'épuisement annoncé des plaques à six chiffres - à Zurich, le million de voitures sera atteint dans dix ans - impose en effet de concevoir un nouveau type de plaques.

Trop cher, selon le TCS

Daniel Kellenberger salue ces perspectives, mais ne laissera pas tomber tant qu'il n'a pas reçu la garantie d'un changement dans un délai relativement court. Il s'active en ce moment à la récolte des 100 000 signatures nécessaires avant septembre 2020. Il cherche des soutiens institutionnels pour lui prêter main-forte.

La famille Kellenberger ne pourra pas compter sur l'aide du TCS, opposé à l'initiative. La Constitution n'est pas l'endroit où traiter ces questions, indique un porte-parole. Lequel souligne aussi le coût excessif qu'impliquerait le changement voulu. Citant l'Association des services des automobiles, il chiffre à plus de 262 millions de francs le coût global (ou 43 francs par jeu) pour remplacer les plaques des 6 millions de voitures immatriculées en Suisse.

Il chute de 9 mètres

Zurich Un homme de 32 ans a fait une chute de 9 mètres de haut dans la nuit de samedi à dimanche à Zurich. Des passants l'ont retrouvé grièvement blessé. La police n'exclut pas l'intervention d'un tiers. **ATS**

Romands à droite

Sondage La Suisse romande et la Suisse alémanique se rapprochent politiquement, révèle la «NZZ am Sonntag», se référant à une analyse de 266 votations entre 1990 et novembre 2018 par l'institut de recherche Sotomo. Ce rapprochement s'explique principalement par le fait que la partie francophone de la Suisse s'est déplacée vers la droite de l'échiquier politique ces dernières années. **ATS**

Marché du travail L'accouchement pénaliserait une femme sur sept

Une femme sur sept perd son emploi en Suisse à cause de la maternité, affirme la «NZZ am Sonntag» citant une étude du bureau d'études de politique du travail BASS. Selon cette enquête menée auprès de 3000 femmes en congé maternité, elles sont 15% à avoir pris une pause forcée après avoir accouché. Raison invoquée dans trois quarts des cas: le licenciement ou l'impossibilité de réduire le temps de travail. Un quart ont dû renoncer temporairement à travailler en raison d'un manque de places dans les crèches. **Réd.**

Le chiffre

33%

C'est la proportion de campings se trouvant en zone de danger en Suisse, selon «Le Matin Dimanche». Dans le détail, un tiers des 444 campings recensés dans le pays sont susceptibles d'être inondés; 30 se situent même en zone de danger élevé d'avalanches. En Suisse romande, une cinquantaine sont exposés à un risque d'inondation. Certains se trouvent au bord de lacs ou de fleuves dont le niveau monte lentement. Mais d'autres, dans les vallées alpines, sont susceptibles d'être confrontés à des crues subites. **N.P.**

Météo

Les premières journées tropicales de l'été

La Suisse a connu des températures estivales en ce week-end de l'Ascension. La première journée tropicale de l'année a été enregistrée dimanche avec 31,4 degrés à Sion et 30,4 à Genève. À Biasca (TI), le thermomètre a frôlé la barre des 30 degrés (29,9), tandis que Coire enregistrerait 29,1. Cette vague de chaleur devrait se poursuivre. À noter que la région des Trois-Lacs a bénéficié de plus de 50 heures de soleil contre moins de 100 heures pour tout le mois de mai dans certaines régions alémaniques. **ATS**

Comment ils font face à une erreur judiciaire

L'ouvrage «376 jours de prison pour rien»* retrace le destin d'une famille géorgienne arrêtée à Genève en 2009

Ce livre se lit comme un roman noir, mais les faits décrits ne reposent que sur la stricte vérité. À la fin de 2008 et au début de 2009, l'arc lémanique est le théâtre d'une vague de cambriolages sans précédent. On soupçonne une organisation criminelle géorgienne, Vor v zakone. En quelques mois, les coups de filet vont se succéder. À Genève, une soixantaine de Géorgiens sont finalement écroués à Champ-Dollon.

Parmi eux, un couple. Le 5 mai à l'aube, des policiers pénètrent dans leur appartement, les interpellent sans ménagement et les attachent à leurs deux filles, âgées de 4 et 12 ans. Leur père purgera 239 jours avant d'être finalement condamné à une peine de travail d'intérêt général avec sursis pour deux délits mineurs (recel par dol éventuel et possession d'une arme non chargée) liés à cette affaire. Des délits qu'il dit avoir commis sous la contrainte.

Rencontre avec la journaliste genevoise Marion Moussadek Émonot, dont l'ouvrage décrit le parcours de cette famille.

Quel fut le moment le plus touchant de vos rencontres avec Mariam?

J'ai pu suivre la période où leur aînée passait la matu, en fait le bac, puisqu'elle fréquentait un lycée français à Genève. Les épreuves finales se tenaient de l'autre côté de la frontière, dans le Pays de Gex. Techniquement parlant, elle n'avait pas le droit de passer la douane, mais le directeur a pris sur lui pour qu'elle soit dans le car chaque jour avec les autres élèves. Pendant les huit à dix jours qu'a duré le bac, sa mère ne respirait plus. Ça m'a bouleversée.

Marion Moussadek Émonot
Journaliste, auteure du livre

Cette famille a aussi été aidée par les services sociaux dès son arrivée à Genève. Le livre traduit d'ailleurs ce va-et-vient entre détresse et espoir.

Oui, parce que c'est la vie. La leur. Je ne voulais pas non plus verser dans le misérabilisme, leur vie n'est pas toute noire...

Que savez-vous des autres Géorgiens incarcérés? Ou, en d'autres termes, le cas de cette famille est-il unique?

Certains criminels, qui appartenaient bel et bien à la mafia géorgienne traquée, ont purgé jusqu'à 4 ans de prison. Mais comme l'a dit M^e Nicola Meier, l'avocat du mari de Mariam, «quand on procède à un tel nombre d'arrestations simultanées, c'est comme un bombardement à l'aveugle. On accepte qu'il puisse y avoir des dommages collatéraux.» Sur la soixantaine d'interpellations entre février et mai 2009, il y a eu une ou deux autres erreurs mais sans aucune commune mesure. Des gens qui sont restés quelques jours à tort en préventive. Les protagonistes de mon histoire ont non seulement fait 4 et 9 mois de préventive, mais en plus leur dossier s'est perdu. Ils ont attendu plus de cinq ans pour être jugés! **Xavier Lafargue**

* «376 jours de prison pour rien», Marion Moussadek Émonot, Éd. Slatkine, 2019

Un week-end radieux mais meurtrier en montagne

Au moins six personnes, dont des randonneurs à skis, ont perdu la vie dans des accidents en altitude

La montagne a fait plusieurs victimes en ce week-end de l'Ascension, marqué par le retour du soleil et des températures clémentes. Au moins six personnes, des randonneurs à skis ou à pied pour la plupart, ont perdu la vie.

Dimanche matin, une Bernoise de 39 ans a fait une chute mortelle au-dessus de Guttannen (BE). Au Piz Tiarms, près de Gurtellen (UR), c'est un homme de 61 ans, domicilié dans le canton de Zurich, qui a perdu pied dimanche matin à 2700 mètres d'altitude. Le malheureux a perdu ses skis et fait une chute de 200 mètres sur une pente glacée. Il est mort sur les lieux de l'accident.

Un Suisse de 73 ans qui faisait de la randonnée dans la région de l'Alp Tschingla, près de Walenstadt (SG), a reçu une pierre sur la tête dimanche vers 13 h. Son corps

sans vie a été retrouvé par un autre randonneur.

Un autre accident mortel s'est produit samedi vers midi dans le Haut-Valais, dans la région du Fiescherhorn, à près de 3680 mètres d'altitude. La victime est un Suisse de 26 ans domicilié dans le canton de Saint-Gall, a annoncé la police valaisanne. L'infortuné a chuté lors de la descente.

Une randonneuse suisse de 57 ans est aussi décédée après une chute samedi au Mont Segor, dans le Val Cavargna, à la frontière entre le Tessin et l'Italie. La sportive a été héliportée à l'hôpital de Menaggio (I), où elle a succombé à ses blessures, ont annoncé les secours italiens.

Enfin, un homme de 35 ans domicilié en Valais a fait une chute mortelle au Creux-du-Van (NE) vendredi vers 16 h 30. Il a accidentellement glissé dans le vide alors qu'il s'appretait à faire une photo avec son smartphone. Un hélicoptère de la Rega a trouvé le corps de l'homme, sans vie, au pied du cirque rocheux. **ATS**